

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 5 AOÛT 2025 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 5 AOÛT 2025 en présentiel à MAGPIE.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Lola Lebrasseur, poste 2 Liane Beaudin, poste 4
Sont absents :	Alex Beaudin, poste 1 Normand Dufour, poste 3

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet déclare la séance ouverte à 19h02

76-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

77-25 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 JUILLET 2025.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

78-25 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er JUILLET AU 31 JUILLET 2025 totalisant la somme de 43 287.52\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 78-25

RÉSOLUTION 79-25 (reporter)

AIDE FINANCIÈRE-COMITÉ ART, CULTURE ET COMMUNAUTÉ (MAGPIE)

CONSIDÉRANT QUE le comité Art, Culture et Communauté (Magpie) ont déposé une demande d'aide financière au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière concerne de combler le salaire d'une employée à la Boutique de Magpie;

IL EST PROPOSÉ PAR
IL EST APPUYÉ PAR
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine un montant 8000\$ afin de combler le manque financier pour le Boutique pour la saison 2025;

RÉSOLUTION 79-25

SUSPENSION - EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean a des règles en matière de discipline auprès des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les règles disciplinaires ont suivi les étapes prescrites;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine et approuve la suspension sans solde de deux (2) jours ouvrables à l'employé matricule 01-0002, soit le 17 et 18 août dernier;

RÉSOLUTION 80-25

DÉMISSION DU CONSEILLER POSTE 1

CONSIDÉRANT QUE le 29 juillet 2025, la greffière, Mme Karine Chouinard a reçu un courriel de la part du conseiller M Alex Beaudin, poste 1 déposant sa démission de son poste et ce, effectif à cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la greffière, Mme Karine Chouinard confirme que le Quorum sera maintenu malgré un siège en moins;

QUE la greffière, Mme Karine Chouinard transmet une copie certifiée de cette résolution à la Commission Municipale du Québec.

81-25 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h22

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h22

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice adjointe